

révoqué par le Maire et sera exclusivement soumis à ses ordres.

A cet effet le Maire lui remettra la clef du Clocher et celle de l'église.

Il ne pourra être fait usage de la clef de l'église que pour les cas prévus aux articles 7 et 8 qui précèdent.

### Dispositions générales.

Art. 10 - La sonnerie des cloches en volée est interdite pendant les orages.

Art. 11 - Dans le cas où, en raison de l'état du clocher, le mouvement des cloches présente un danger réel, et sur avis conforme d'un architecte, les sonneries pourront être provisoirement interdites.

Art. 12 - Les cloches ne pourront être sonnées pour aucune autre cause que celles ci-dessus prévues sans autorisation du Maire.

Art. 13 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

A Fillinges, le 29 Juillet 1906



Le Maire,  
Maidon

Vous aurez remarqué que cet arrêté différencie nettement les sonneries religieuses et les sonneries civiles. Dans le cadre des premières, les ouailles ne sont plus appelées aux offices qu'une seule fois<sup>5</sup>, fêtes nationale et locale sont carillonnées, mais pas question de fantaisie. « Les infractions...seront constatées et poursuivies ». On aura relevé également la création d'un emploi ! Celui de sonneur civil, qui n'a même pas à grimper jusqu'à la chambre des cloches pour les activer. Voilà encore un petit métier condamné par le progrès. Toute une machinerie, actionnée par des marteaux électriques et dynamiques, savamment programmée, a 'tôt fait' de le supplanter. Cette sonnerie informatisée, réglée comme le papier à musique, l'a définitivement remplacé ! En principe ça marche au doigt et à l'œil.

Certains iront peut-être vérifier auprès de la mairie de Fillinges si ce règlement est toujours appliqué.

Claude Constantin de Magny

5 - Nous avons pourtant connu les trois appels à la messe dominicale : 'les premiers', une heure avant ; 'les neufs', une demi-heure avant ; 'les trois', quand le prêtre se présente à l'autel... et un joyeux carillon à la sortie, pour prévenir ces messieurs, babillant au café, que la messe est terminée... il faut ces dames ramener s'ils veulent, avant tantôt, pouvoir déjeuner.